

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au Pôle environnement du Smicval à Saint Denis de Pile et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 18/11/2020

Etaients présents :

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le



ID : 033-253306617-20201125-2020_61-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	P	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	V	Madame EYHERAMONNO		Monsieur VAUTHIER	P	Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	V	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	V	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHAR	V	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD		Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	V	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	V	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTEREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	V	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	V	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	V	Monsieur LOPEZ	P
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	P
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	V	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	V	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	V	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	V	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	V	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	V	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	V	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	V	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	V	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le 
ID : 033-253306617-20201125-2020_61-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Michel SAUTEREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HILLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

Invités présents :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL, en visioconférence
Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2020, 42 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION n° 2020 - 61

Objet : Autorisation de signature du marché de qualification et d'insertion professionnelle et de mise à disposition de personnels intérimaires pour les activités du Smicval

Rapporteurs : Jean-Claude ABANADES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Considérant que depuis quelques années, le SMICVAL a recours, pour le remplacement des agents en congés pour maladie ou pour des besoins occasionnels spécifiques, non seulement à des associations d'insertion mais aussi, à des agences d'intérim classiques.

Considérant que suite à l'audit de la masse salariale réalisé en 2015, un marché d'intérim avait été lancé afin de couvrir une grande partie des besoins du syndicat pour :

- ✓ Se mettre en conformité avec le code des marchés publics,
- ✓ Permettre une gestion plus fluide des remplacements,
- ✓ Susciter, par le volume, l'intérêt pour attirer des profils en tension (chauffeurs SPL notamment).

Considérant que les recrutements "prévisibles", tels que les remplacements pour congés annuels, pour accroissements temporaires d'activités et les recrutements sur postes vacants ou nouveaux postes étant toujours organisés par la DRH, via des contrats de travail.

Considérant qu'au regard du besoin, un nouveau marché a été lancé. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} septembre 2020 au BOAMP et JOUE, en tenant compte dans le cahier des charges des ajustements nécessaires identifiés.

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bon de commandes, sans minimum ni maximum, passé selon la procédure d'Appel d'offres ouvert soumis aux Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Considérant que cet accord-cadre est décomposé de 4 lots dont 2 lots géographiques réservés à l'insertion professionnelle, répartis selon 2 secteurs, le nord-ouest et sud-est, ils concernent les métiers tels que ripeurs et agents d'accueil des pôles recyclages.

Considérant qu'un autre lot concerne le remplacement des chauffeurs PL et SPL et le dernier lot concerne les autres métiers du SMICVAL.

Considérant que le détail des lots sont les suivants :

Lots	Intitulé
1	Lot géographique 1 Secteur Nord-Ouest Réservé aux structures d'insertion professionnelles pour la mise à disposition de ripeurs, agents d'accueil, et agents d'entretien
2	Lot géographique 2 Secteur Sud est Marché réservé aux structures d'insertion professionnelles pour la mise à disposition de ripeurs, agents d'accueil, agents d'entretien
3	Mise à disposition de chauffeurs poids lourd et super lourd
4	Mise à disposition de personnel autre

Considérant que 3 candidats ont déposé une offre, 2 associations d'insertion et 1 agence d'intérim.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 5 novembre dernier, a rendu un avis favorable à la proposition d'attribution suivante :

- ✓ L'association Relais AI a été retenue pour le lot 1 pour un coût estimatif annuel de 225 000€.

✓ L'Association Main d'œuvre Services / T2000 a été retenue pour le lot 2 pour un coût estimatif annuel de 410 000€.

✓ L'offre de SMAFFMATCH France 2 a été retenue pour le lot 3 pour un coût estimatif annuel de 48 000€.

✓ L'offre de SMAFFMATCH France 2 a été retenue pour le lot 4 pour un coût estimatif annuel de 17 000€.

Considérant que les prestations de l'accord-cadre seront effectives à compter du mois de décembre 2020 pour un an, renouvelable 2 fois, pour la même période.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le marché de qualification et d'insertion professionnelle et de mise à disposition de personnels intérimaires pour les activités du Smicval, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité, des Membres présents (42 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 1 procuration, décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer le marché de qualification et d'insertion professionnelle et de mise à disposition de personnels intérimaires pour les activités du Smicval, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 25 novembre 2020

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le



ID : 033-253306617-20201125-2020_61-DE